

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 92-037

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 13 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

07 AVRIL 1992

DATE D'AFFICHAGE

07 AVRIL 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par MLe BARRAUD-DUCHERON
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. BENOIT par M. TAP
M. BARRIERE par M. QUENTIN
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS- EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RELATIVE A
L'ETUDE DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT DU CENTRE VILLE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du programme d'amélioration de la qualité des eaux de baignade, il est proposé de mettre à l'étude les moyens à mettre en oeuvre sur le site de Foncillon.

L'étude à réaliser consisterait au suivi et à l'analyse des rejets des exutoires des sous-bassins concernés, notamment ceux qui sont soumis à l'influence de la marée.

Le coût de cette étude est estimé à 300.000,00 Francs TTC.

A cet effet, l'AGENCE DE L'EAU peut être saisie pour l'obtention d'une subvention au taux maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la nécessité de procéder à une étude de l'assainissement du bassin versant du centre ville,
- VU l'avis de la Commission des TRAVAUX,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter une subvention au taux maximum, auprès de l'AGENCE DE L'EAU pour étude de l'assainissement du bassin versant du centre ville

Fait et délibéré les Jour, mois et ans
susdits

Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents,

Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort

Pour le Maire,

le 27 Avril 1992

Le Maire Adjoint,

Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général

H. LE GUEUT